

Tunis, le ..18. Avril. 1978...

/ _E MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

/A

/) /) ESSIEURS - LES MEDECINS DIRECTEURS REGIONAUX
 - LES MEDECINS DIRECTEURS DES INSTITUTS
 - LES DIRECTEURS DES HOPITAUX
 - LES DIRECTEURS DES ECOLES PROFESSIONNELLES DE SANTE PUBLIQUE

OBJET / : Conduite et comportement des agents.

-:-:-:-:-

C'est avec regret que j'ai eu à connaître de quelques incidents fâcheux et désagréables survenus entre certains agents et de la conduite blâmable de certains autres dans le service, contrairement aux règles de toute morale ou aux dispositions impératives des statuts des personnels en vigueur.

Bien que ces cas soient rares et isolés et qu'à chaque fois des sanctions disciplinaires aient été prises à l'encontre des contrevenants, il demeure que pareil comportement est de nature à compromettre la dignité de l'administration et jette le discrédit sur l'ensemble du personnel sans compter tout particulièrement les répercussions fâcheuses qui résultent de la détérioration des relations de travail, sur la bonne marche des services.

Aussi, je saisis cette occasion pour lancer un appel pressant à tout le personnel de la Santé Publique et l'inciter à œuvrer à l'instauration d'un climat serein de travail, à faire preuve d'un esprit de collaboration et de respect mutuel tant entre collègues qu'à l'égard du public, en vue de sauvegarder et de rehausser l'image de marque attachée à la mission humanitaire dévolue aux agents de la Santé Publique.

Fr. Le Ministre de la Santé Publique
 Le Chef de Cabinet

Signé: RAOUF PACHA